



COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 ZSC « Vallée de l'Aveyron »

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 21 juin 2016, à Najac

Etaient présents :

Mme Marie-Dominique ALBINET, Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de l'Aveyron
M. Marc ARNAIZ, Comité départemental de randonnée pédestre du Tarn
M. René AUTHESERRE, Maire de la Fouillade
M. Francis BELLESELVE, Fédération des chasseurs du Tarn
M. Gilles BERNAD, Direction départementale des territoires (DDT) du Tarn
M. Philippe BIGET, Mairie de Feneyrols
M. François BLANDEL, Union protection nature environnement (UPNET)
M. Serge BOUTEILLER, DDT de l'Aveyron
Mme Leslie CAMPOURCY, Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) de l'Aveyron et animatrice du site Natura 2000
Mme Maélyls CARBONNE, stagiaire laboratoire écologie fonctionnelle et environnement (ECOLAB)
Mme Monique CAYLA, Société des carrières du Rouergue UNICEM
Mme Alice DENIS, Conservatoire Espaces naturels (CEN) de Midi-Pyrénées
Mme Chloé FOURNEL, Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de l'Aveyron et de l'Alzou (SIAV2A)
Mme Sylviane FURMANIK, DDT du Tarn
Mme Martine GUILMET, Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA)
Mme LAMY Véronique, adjointe à la mairie de Villefranche-de-Rouergue et Vice Présidente du SIAV2A
M. Guillaume LARTIGUE, carrière de Laguépie UNICEM
M. Gilles LEBLANC, DDT du Tarn et Garonne
Mme Ghislaine MARTINEZ, Maire de Laguépie
Mme Marie-line MAYRAN, adjointe à la mairie de Monteils
M. Eric MARTY, Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) de l'Aveyron
M. Mathieu MERCIER, ONCFS du Tarn et Garonne
M. Guillaume PAULY, Fédération de pêche et des milieux aquatiques du Tarn et Garonne
M. Laurent PELOZUELO, Président de l'Office insectes environnement (OPIE) et université Paul Sabatier
M. Bernard PICAROUGE, Communauté de communes Aveyron Ségala Viaur
M. Gilles PRIVAT, Office national de la chasse et de la faune sauvage de l'Aveyron
M. Raymond REBELLAC, Maire de Najac
Mme Caroline REIS, ONEMA du Tarn
M. Jean-Luc SOULIE, ONEMA du Tarn

Etaient excusés :

Centre national de la propriété forestière
Centre régional de la propriété forestière de l'Aveyron
Centre régional de la propriété forestière du Tarn
Conseillers départementaux du canton Céor Ségala de l'Aveyron
Conseillers départementaux du canton de Villefranche de Rouergue
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – unité territoriale du Tarn et Garonne
Energie de France

M. Philippe DURAND, Société tarnaise des sciences naturelles
M. Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil général de l'Aveyron
Mairie de Belcastel
Office national des forêts
Office national de l'eau et de la faune sauvage (ONCFS) du Tarn
Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) de l'Aveyron
Unité départementale du Tarn et Garonne

M. BERNAD ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux participants et remercie la mairie de Najac d'accueillir le Comité de pilotage (COPIL). Il précise que l'objectif de ce COPIL est de présenter l'animateur qui a été désigné par l'Etat suite à un appel d'offre pour animer le site Natura 2000 « Vallée de l'Aveyron » et les actions qui vont être engagées au cours de ces 4 prochaines années.

I - Rappel du site Natura 2000, de son patrimoine naturel et de ses enjeux

Le site « Vallée de l'Aveyron » fait partie du site « 5 vallées » comprenant les sous territoires du Tarn aval, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agoût et du Gijou. Le sous territoire « vallée de l'Aveyron » est réparti sur 3 départements : Tarn et Garonne (20 communes), Aveyron (15 communes) et Tarn (5 communes). Il s'étend sur 182 km de linéaire de rivière et se limite au lit mineur. Aucun affluent n'est pris en compte dans le périmètre. Il débute sur la commune de Belcastel en Aveyron et se termine à la confluence avec la rivière Tarn sur la commune de Lafrançaise. Il intersecte 3 sites Natura 2000 : Zone de protection spéciale « Forêt de Grésigne et environs », Zones spéciales de conservation « Gorges de l'Aveyron, Causses proches et vallée de la Vère » et « forêt de la Grésigne ».

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, Rural Concept et ses partenaires ont mené différents inventaires écologiques.

21 habitats naturels ont été répertoriés dont 7 d'intérêt communautaire :

Habitats d'eaux douces

- Code N2000 3150 : Lacs eutrophes naturels (et rivières lentes) avec végétation...
- Code N2000 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation...
- Code N2000 3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation...

Formations herbeuses

- Code N2000 6430A* : Mégaphorbiaies riveraines et ourlets planitaires (habitat prioritaire)

Forêts

- Code N2000 6430B : Lisières forestières
- Code N2000 7220 : Sources pétrifiantes avec formation de tufs
- Code N2000 91E0* : Forêts alluviales (à Aulne, Frêne et Saule blanc) (habitat prioritaire)

21 espèces de faune d'intérêt communautaire ont été répertoriées dont 6 à fort enjeu de conservation

Odonates

- Gomphe de Graslin, Cordulie splendide, Cordulie à corps fin. Ces trois espèces n'étaient pas initialement inscrites au formulaire standard de données du site et aucun inventaire exhaustif n'a été mené dans le cadre de la réalisation du DOCOB. Plusieurs structures ont des connaissances sur ce site comme l'OPIE, le CEN Midi-Pyrénées, la LPO Tarn et la LPO Aveyron.

Mammifères

- Loutre d'Europe : ce mammifère piscivore fréquente les rivières à courant rapide. Elle est présente sur toute la vallée sauf entre Varen et Saint Antonin.
- Chauves-souris : L'état des lieux avait été réalisé par la LPO Aveyron en 2013. Les inventaires menés ont été des prospections à vue, de l'analyse acoustique et des sessions de capture. 22 espèces ont été répertoriées dont 9 inscrites à la Directive Habitat-Faune-Flore. Parmi les espèces prioritaires nous pouvons citer le Grand Rhinolophe, Grand Murin/Petit Murin et le Minioptère de Schreibers. Plusieurs colonies importantes de reproduction et/ou d'hibernation ont été découvertes en marge du périmètre. On recense également la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Beschtein, etc.

Insectes

- Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Ecaïlle chinée.
Le Lucane est une espèce forestière dont seule la larve est xylophage. Le Grand Capricorne est une espèce xylophage qui vit sur les arbres sénescents (chênes). Les habitats favorables de ces deux espèces sont présents en amont du site. L'Ecaïlle chinée (sous-espèce *rhodensis*) apprécie les milieux humides (fossés, ripisylves).

Poissons

- Chabot, Lamproie de Planer, Toxostome, Bouvière.

Le Chabot est présent dans les eaux vives et fraîches sur fond rocaillieux. Les données disponibles sont insuffisantes pour déterminer l'aire de répartition mais des données existent sur la partie amont du site. Le Toxostome est une espèce vivant dans les rivières dont l'eau est bien oxygénée (claires et courantes), à fond de galets et de graviers. Il est présent sur tout le cours d'eau concerné.

Le DOCOB réalisé par Rural Concept et le bureau d'étude Agerin a été validé lors du COPIL du 18/6/2015 et approuvé par arrêté préfectoral le 1/2/2016.

Mme Campourcy présente ensuite les enjeux du site ainsi que le tableau synthétique des 13 fiches actions présentes dans le DOCOB.

II - Présentation du nouvel animateur désigné

La LPO Aveyron est une association loi 1901 basée à Onet-le-Château (12). Elle a pour objet « d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme et lutter contre le déclin de la biodiversité par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation en Aveyron et en Lozère ». Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire de 5 salariés et d'un Conseil d'Administration. Leslie Campourcy, chargée de mission, a en charge l'animation du site.

III - Présentation de l'animation 2016-2019

➤ Gestion des habitats naturels et des espèces

- Faire un état des lieux des zones favorables à l'établissement de contrats non agricoles-non forestiers et forestiers (2 ans)

- Recenser les signataires potentiels de contrats et aide au montage de contrats (1 an)

Le site ne comprend aucune emprise foncière agricole, aucun contrat agricole ne sera donc mis en place.

➤ Maintien et adaptation des activités humaines

- Adapter la production d'hydroélectricité avec les usages de la rivière et de la biodiversité (annuel)

- Assurer l'information aux porteurs de projets concernant le régime d'évaluation des incidences (annuel)

➤ Etudes et suivis scientifiques

- Amélioration des connaissances des odonates (2 ans) et mise en place du suivi (1 an)

Mme Campourcy explique qu'un protocole standardisé de suivi des odonates de grands cours d'eau a été proposé par le CEN MP lors du séminaire scientifique et technique sur les odonates du Massif Central qui s'est déroulé en juin dernier. Mme DENIS précise que ces 3 espèces d'odonates sont protégées en France et présentent un enjeu fort de conservation mais elles sont jusqu'à présent peu prises en compte par les gestionnaires de milieux. L'objectif est de fournir aux gestionnaires un protocole clé en main pour effectuer le suivi de ces espèces patrimoniales. Le suivi consiste à réaliser des transects de 100m de long sur les deux berges avec deux passages annuels. Il se base principalement sur la récolte des exuvies qui permet d'identifier avec certitude la reproduction de l'espèce sur un site donné. A minima, un transect doit être réalisé tous les 5 km, ce qui entraîne un nombre de journées/homme conséquent pour réaliser ce suivi.

- Amélioration des connaissances du Chabot (2 ans) sur la partie amont de la rivière Aveyron

Mme GUILMET précise que l'ensemble de la cartographie réalisée dans le Document d'objectif sera prise en compte pour pré-identifier les habitats potentiellement favorables à l'espèce. Les données historiques seront également prises en compte. L'inventaire par pêches électriques comprendra au minimum 3 passages entre août et septembre. La première année 6 stations seront étudiées et 4 stations en deuxième année. En parallèle à cet inventaire une étude du régime thermique sera réalisée.

- Amélioration des connaissances du Toxostome et de la Vandoise dans le Tarn et Garonne (1 an)
M. PAULY explique qu'il n'existe pas d'enjeu de conservation pour la Lamproie de Planer, le Chabot et la Bouvière dans le Tarn et Garonne. L'inventaire proposé se déroulera au mois d'août par des pêches à pied. Mme GUILMET précise que le Toxostome est bien représenté dans la partie Aveyronnaise mais qu'il est difficile d'apprécier l'état des populations du fait de son comportement de fuite lors des inventaires. M. PAULY ajoute que cet inventaire permet d'apprécier la population d'un point de vue qualitatif mais non quantitatif.

Il est au proposé aux membres du comité de pilotage d'ajouter une fiche action dans le document d'objectifs concernant l'amélioration des connaissances des populations de Toxostome et de Vandoise. Les membres du comité de pilotage approuvent l'ajout de cette fiche action.

➤ Communication et sensibilisation à l'environnement

- Rédaction d'articles dans la presse (annuel)
- Réalisation d'un site Internet (2016), un site commun pour les 5 vallées amènerait plus de clarté et de cohérence
- Réalisation d'un poster sur les espèces (2016)
- Insertion de communication dans les projets existants (Sites Internet, guides du riverain, plaquettes, etc.)
- Création d'une plaquette à destination du public touristique
- Opération de sensibilisation avec les syndicats mixtes de rivière comme des opérations de nettoyage (2016)
- Sorties découvertes et/ou soirées d'animation (annuel)

Mme Campourcy souhaite que les acteurs locaux puissent exprimer leurs volontés au regard des animations et actions de sensibilisation qui sont proposées et sollicitera à l'issue du COPIL l'ensemble des collectivités et acteurs de tourisme et loisirs pour identifier si certains d'entre eux souhaitent que des animations soient réalisées sur leur territoire.

➤ Questions diverses

M. PRIVAT demande si l'Osmonde royale a été identifiée dans le DOCOB. Mme CAMPOURCY précise que sa présence est bien citée dans le DOCOB : « [...] la présence très localisée d'*Osmunda regalis* (protégée dans le Gers et en Haute-Garonne, assez fréquente sur la proche vallée du Viaur) ».

Mme DENIS indique que la Grande mulette, une moule d'eau douce en danger critique d'extinction et classée à la Directive Habitat – Faune – Flore, est historiquement connue dans la partie aval du site (les dernières données remonteraient aux années 2000). Il pourrait être intéressant d'améliorer les connaissances sur cette espèce.

M. PELOZUELO explique que les berges peuvent parfois faire l'objet d'un nettoyage trop intensif (suppression des embâcles, nettoyage des embarcadères privés, bucheronnage et coupe des arbres), ce qui peut être défavorable aux espèces d'odonates mais également aux autres espèces faunistiques (chauves-souris, insectes, poissons). Il serait intéressant de mener une sensibilisation auprès des riverains, communes et autres. Mme FOURNEL précise que le SIAV2A n'a plus de programme de gestion de ripisylve, hormis les endroits où un enjeu public est noté. Mme GUILMET ajoute que sur la partie aveyronnaise, une meilleure prise en compte est à noter depuis plusieurs années. M. PAULY indique que dans la partie Tarn et Garonnaise, plusieurs secteurs sont trop entretenus et qu'une sensibilisation serait nécessaire auprès des riverains. Mme CAMPOURCY précise que lors du stage qui sera mené, ces secteurs « trop entretenus » pourront être localisés afin de mieux cibler les personnes à sensibiliser.

M. PAULY indique que la FDPPMA du Tarn et Garonne pourrait contribuer à sensibiliser le public à l'enjeu Natura 2000 au travers des animations auprès des scolaires, du grand public, à l'occasion de la journée de la pêche qui se déroule le premier week-end du mois de juin. M. BERNAD ajoute qu'il serait intéressant que les trois Fédérations de pêche puissent s'associer à cette démarche de sensibilisation pour une meilleure cohérence à l'échelle du site Natura 2000.

Mme FOURNEL demande à ce qu'un lien soit fait sur l'ancien site Natura 2000 existant (JIMDO) pour orienter le visiteur vers le nouveau site lorsqu'il sera créé.

Mme DENIS explique que dans le cadre de sa thèse elle va se pencher sur la problématique des seuils et de l'impact potentiel qu'ils peuvent avoir sur les populations d'odonates. Elle demande si certains des membres du COPIL ont connaissance de projets en cours. M. BERNAD répond que sur la rivière Aveyron, la mise en conformité des ouvrages vis-à-vis de la continuité écologique en est au stade de réflexion des aménagements. Il relaye l'information auprès des services concernés de la DDT.

M. MARTY demande si des financements via des contrats non agricoles- non forestiers seraient possibles afin d'aider les propriétaires dans leurs travaux de mise en conformité. Mme FURMANIK répond que les financements Natura 2000 ne peuvent pas être attribués sur des travaux qui ont une portée réglementaire. M. BERNAD ajoute que l'Agence de l'eau Adour Garonne peut subventionner une partie des travaux de mise en conformité. Mme explique que l'Aveyron est une rivière très fragmentée et qu'il est préférable de prospecter au préalable pour savoir quelles espèces d'odonates sont présentes, avant d'étudier les risques potentiels sur les odonates par l'effacement des seuils.

M. PELOZUELO indique qu'il pourrait être intéressant qu'il y ait un protocole basé sur la récolte des exuvies d'odonates lorsqu'une étude d'évaluation des incidences est menée pour un projet d'effacement de seuil. M. SOULIE précise que l'effacement d'ouvrage est rare et qu'il est plus courant d'avoir recours à un aménagement de seuils qui dans ce cas ne modifie pas les hauteurs d'eau amont et aval.

M. PAULY ajoute qu'il y a deux projets importants dans le Tarn et Garonne : un projet d'échancrure dans un seuil porté par la Communauté de commune Quercy Rouergue et gorges de l'Aveyron ainsi qu'un projet d'effacement de seuil porté par le Grand Montauban sur la commune de Saint Antonin Noble val.

Mme GUILMET demande si la cartographie pourra être disponible sous format SIG. Mme FURMANIK y répond positivement.

Mme FURMANIK explique que le Comité de pilotage a pour rôle de valider les actions réalisées et envisagées et qu'il doit être partie prenante dans l'animation du site.

L'ensemble des actions proposées sont validées à l'unanimité par les membres du COPIL.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme FURMANIK remercie les participants et clôt la séance.